

La chute du gouvernement sur BHV en pleine crise économique passe mal auprès d'une partie de la population. Facebook, les blogs et les forums bruissent d'appels au boycott des urnes. Acceptable ou scandaleux ?

DOMINIQUE BERNIS

WILLIAM BOURTON

Le soir 04/05/2010 (p.17)

Bouder les urnes ?

Les électeurs pourraient-ils boycotter le scrutin ?

La crise politique irrite ; Facebook, les forums et les blogs bruissent d'appel au boycott des élections anticipées. Que penser de cette « réaction citoyenne » ?

Pierre Vercauteren (P. V.). Première remarque : nous n'en sommes qu'au début de la campagne électorale et en quarante jours, beaucoup de choses peuvent se produire. Si l'on devait tout de même observer plus d'absentions, il est possible qu'elles soient plus importantes du côté francophone que du côté néerlandophone. Dès lors, si les abstentionnistes souhaitent marquer leur irritation, je ne suis pas certain qu'à cet égard, ils obtiennent le résultat escompté puisqu'au fond, cela aurait pour effet de ne rapporter un message qu'à une moitié, en quelque sorte, du corps politique...

Sur un plan plus général, je pense que pour marquer son mécontentement, s'abstenir, voter blanc ou voter nul n'est pas efficace, car cela ne change rien aux rapports de forces qui peuvent sortir du scrutin. Par contre, le fait d'aller voter – et je pense qu'on a un éventail de partis démocratiques suffisamment large en Belgique – permet efficacement de manifester son soutien ou son opposition. Il est également important que les citoyens aillent à la rencontre des personnalités politiques, pour leur indiquer en quoi ils sont mécontents, voire qu'ils militent pour un autre parti. Il est par ailleurs toujours possible de lancer des pétitions ou même de créer un parti... Il existe assez de possibilités d'exprimer son mécontentement et, à mon sens, de possibilités plus efficaces, que l'abstention.

Au fond ce mécontentement trouve son origine dans cette question : BHV valait-il une crise ? P. V. D'un côté, je pense que, depuis 2007, se sont fortement développées du côté francophone, la conscience du « lien de destin » entre la périphérie, Bruxelles et la

Wallonie et l'idée que si l'on cède sur BHV, peut-être y aura-t-il d'autres dossiers derrière, comme la sécurité sociale. Maintenant, il est clair que cette conscience a été quelque peu occultée par la crise économique qui est apparue depuis...

Mais tout de même, la chute d'un gouvernement sur BHV en pleine crise économique et financière, ne risque-t-elle pas de provoquer une augmentation de l'abstention, ou une montée en puissance de partis populistes ?

Pascal Delwit (P. D.). Dans un contexte où la connexion n'est pas très grande entre le monde politique et de larges segments de citoyens, l'organisation d'élections anticipées, quelles que soient les circonstances, suscite toujours des récriminations. Classiquement, en Europe, le réflexe est de type abstentionniste. La question se pose différemment en Belgique, puisque le vote est obligatoire. Chez nous, le réflexe abstentionniste est moins présent, voire pas du tout dans le chef d'un certain nombre de citoyens. Un vote populiste est possible... à condition qu'il y ait une « offre ». Or, le Front national est en déliquescence depuis trois ans – et même avant, il ne représentait pas grand-chose d'un point de vue organisationnel. Il y a une petite offre à l'extrême gauche. Est-elle audible ? Peut-elle être le réceptacle d'un vote d'électeurs déçus ? Ce n'est pas sûr du tout.

Et le Parti populaire ?

P. D. Le Parti populaire surfe un peu sur des thèmes populistes, qu'il s'agisse des questions migratoires ou de la fiscalité... Mais ce parti ne s'est pas développé et subit, en son sein, des petites secousses. Un électoral désempant, populaire peut-il voter pour un parti qui exprime la foi en l'économie de marché à tous crins, au capitalisme le plus manifeste ? Un élément important, mais difficile à prévoir, est le suivant : qu'est-ce qui va compter dans le vote ? L'expression d'un ras-le-bol par rapport au système politique ? Le positionnement par rapport aux questions communautaires ? Ou, plus vraisemblablement à mes yeux, le positionnement sur les thèmes socio-économiques, fondamentaux dans les préoccupations des citoyens, qui les amènera à se focaliser sur les quatre grands partis ? ■

Dans la plupart des démocraties, l'abstention peut être une manière, pour le citoyen, de signifier à la classe politique qu'elle a mal fait son travail. En Belgique, c'est un délit. Ne faudrait-il ouvrir un débat sur l'obligation de vote ?

Pierre Vercauteren (P. V.). Je pense qu'il est en effet pertinent de poser de temps en temps une question comme celle-là – et elle est du reste liée au débat plus large sur le système électoral. Même si, personnellement, je pense que si le vote est un droit, c'est aussi une responsabilité ; et j'avoue qu'à ce titre-là, il me paraît très sain que le citoyen soit tenu de prendre ses responsabilités par rapport à cela...

Par ailleurs, si la question de l'obligation de vote est pertinente dans une démocratie, il vaut mieux que ce débat soit lancé en dehors d'un débat institutionnel, et de préférence en début de législature, pour ne pas travailler sous la pression d'un calendrier. Dès lors qu'il semble existe une sorte de consensus entre le nord et le sud du pays pour dire que la prochaine législature devra permettre non seulement de résoudre BHV mais également la prochaine réforme de l'Etat, il me semble prudent de laisser un débat comme celui-là de côté. Car je crains que l'on ouvre un front qui puisse fortement diviser.

Pascal Delwit (P. D.). L'obligation de vote a des avantages et des contraintes. La contrainte, c'est une forme d'atteinte à la liberté individuelle conçue de manière stricte. Mais les avantages sont de plusieurs ordres. En Belgique, le taux de participation est exceptionnellement élevé : 91 – 92 %, selon les élections. Certes, les votes blancs et nuls sont, proportionnellement, nettement plus importants que dans les autres pays européens – c'est un des prix à payer pour le vote obligatoire. Mais, même si on tient compte des « blancs » et des « nuls », on atteint 87 à 89 % de votes valablement exprimés. En Suisse ou en Pologne, pour prendre deux exemples très différents, le taux de participation est aux alentours de 50 %, voire un peu moins.

Le vote obligatoire permet donc un résultat plus représentatif...

P. D. Oui. Et il a aussi un autre avantage : il oblige les citoyens à s'intéresser un minimum à l'élection. Et, dans une démocratie, demander aux citoyens de s'inté-

resser de temps en temps au destin de la région et la nation n'est pas un exercice trop exigeant.

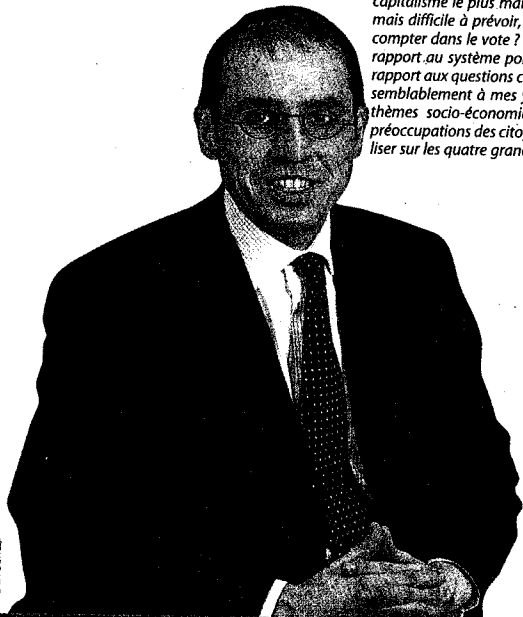
Mais quel est encore le crédit d'une loi que l'on peut enfreindre sans crainte de sanction – puis qu'on sait que l'on ne poursuit pas ceux qui ne se rendent pas aux urnes ?

P. V. Elle perd de sa force, effectivement. Mais n'empêche le pouvoir judiciaire, ici et là, pour moi, qu'il entend toujours que la loi soit respectée, de dire des cas et de faire payer l'amende... Observer que la loi est par contre beaucoup plus souvent a, qu'au cas où un assesseur de bureau de vote n'est pas.

Autre argument : si le vote est obligatoire, cela dispense les femmes et les hommes politiques de batailler pour que les citoyens s'intéressent vraiment à l'actualité et choisissent d'aller voter...

P. D. Ils ne doivent pas faire l'effort de convaincre les électeurs d'aller voter ; mais ils doivent faire l'effort de convaincre les électeurs de voter pour eux. Ils sont obligés de s'adresser à toutes les clientèles électorales et pas seulement à celles qui votent le plus, qui sont traditionnellement les plus favorisées socialement en terme de capital scolaire. En France, la question s'est posée après les dernières élections régionales dans la banlieue pauvre de Paris – Nanterre, Saint-Denis... –, seulement 25 à 30 % des électeurs participent aujourd'hui au vote. Cela signifie que pour un parti politique, cela n'a quasiment plus aucun sens d'aller y faire campagne ! Le vote obligatoire oblige les partis responsables politiques à s'intéresser à tous les territoires et à tous les segments électoraux. Ce n'est pas anodin. ■

► P. 4 & 5 LA CAMPAGNE ÉLECTORALE



Pascal Delwit

Politologue à l'ULB, ex-directeur du CEVIPOL (Centre d'étude de la vie politique), doyen de la Faculté des Sciences sociales, politiques



Pierre Vercauteren

Professeur de sciences politiques aux Fucam (Facultés universitaires catholiques de Mons)

Le droit de vote

Le vote est obligatoire en Belgique depuis 1893. Sont concernés, aux législatives : tous les Belges de plus de 18 ans. Les électeurs qui ne se présentent pas au bureau de vote peuvent être frappés d'une amende de 27,50 à 55 euros. Mais depuis 2003, personne n'a été sanctionné. Le 10 juin 2007, 688.719 électeurs ne sont pas allés voter. Et 360.717 ont glissé un bulletin blanc ou nul dans l'urne. Total : 1.049.436 « réfractaires », soit 13,6 % des inscrits. Outre la Belgique, l'obligation de voter n'existe qu'en Grèce, au Liechtenstein, au Luxembourg, dans le canton suisse de Schaffhouse et dans le land autrichien du Vorarlberg. Hors d'Europe, le principal pays où le vote est obligatoire est l'Australie. w. a

Les appels au boycott

Sur Facebook, le groupe Le 13 juin, je ne pourrai pas aller voter, j'ai piscine, comptait hier près de 10.000 membres. Et le site www.ikstemmet.be (bilingue) le nom de 1.000 citoyens avertissant qu'ils n'iront pas voter.